

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 06 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
30 décembre 2022
Date d'affichage : 30 décembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : 19
Nombre de membres
en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

**OBJET : Demande de
subvention auprès du Syndicat
Départemental d'Énergie de la
Savoie (SDES) pour le passage
des luminaires d'éclairage
public en éclairage basse
consommation LED**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 06 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération n° CS 4-18-2022 du 04 octobre 2022 du SDES portant participations financières afférentes aux prestations de services et de travaux,

Il est rappelé qu'en 2021 et 2022, la municipalité s'est engagée dans une démarche de réalisation d'économies d'énergie en passant des points lumineux d'éclairage public en LED.

Dans la continuité, les élus souhaitent poursuivre et accélérer ce passage en LED et, en 2023, un programme de travaux concernera le renouvellement de 99 lampes d'éclairage public pour remplacer des lampes Sodium Haute Pression (SHP) par des lampes LED. Le but est de renouveler le patrimoine vétuste de la collectivité et de réaliser des économies d'énergie.

Les 99 points lumineux seront installés sur les 5 secteurs suivants :

- Centre-ville : 39 points lumineux.
- Rues Georges Sand et Victor Hugo : 13 points lumineux.
- Rues Ambroise Paré et Jules Renard : 16 points lumineux.
- Rue des Boutons d'Or : 11 points lumineux.
- Rues des Montagnes et rue de la Grande Journée : 20 points lumineux.

La Commune effectuera en même temps le changement de 4 armoires électriques pour les rendre conformes.

Les modalités de participation financière portant sur les travaux de fourniture et de pose de lampes d'éclairage public répondant aux critères d'éligibilité fixés par le SDES pour l'année 2023 sont :

Nombre de luminaires	Montant de participation du SDES par équipement	Participation supplémentaire par équipement si CEE rétrocédés au SDES
Les 10 premiers luminaires	220 €	+ 30 €
Les 40 luminaires suivants	165 €	
Au-delà du 50 ^{ème} luminaire	110 €	

Selon la catégorie de la commune de la Bâthie pour un nombre d'habitants inférieur à 10 000, le montant annuel HT de participation financière est plafonné à 25 000 €.

Le montant des travaux 2023 prévoyant le renouvellement des 99 lampes s'élève à 63 305.00 € H.T et devraient débiter en juin 2023. Le montant de la subvention attendue de la part du SDES s'élève à 13 420 € auxquels s'ajoutent 2760 € au titre du transfert des certificats d'économie d'énergie (CEE), soit un total de 16 180 €.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (H.T)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes (H.T)
Passage en LED de 99 points lumineux d'éclairage public	60 175.00 €	Subvention SDES	/	16 180 €
Mise en conformité des armoires de commandes	3 130.00 €			
TOTAL H.T	63 305.00 €	Total subvention attendue		16 180 €
TVA	12 661.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		59 786.00 €
TOTAL TTC	75 966.00 €	TOTAL TTC		75 966.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de passage en éclairage basse consommation LED de 99 luminaires d'éclairage public,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 63 305.00 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du SDES,
- **APPROUVE** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- **DEMANDE** au SDES une subvention de 16 180 € pour la réalisation de cette opération,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

